

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CANTON DE DOUAI SUD

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 059-265902767-20251209-DEL011220252-DE

COMMUNE DE GUESNAIN

-*-*-*-*-*-*-*-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

Le premier décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, la Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 24 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Votants : 7

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames et Messieurs AMADEI Corinne - CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre - Danièle DEMAREST - REGNIEZ Renée - DRAPIER Régine

Excusées :

Madame FERMEN Claudine - Madame CUISSE Marie-Line

Absents :

DEVRED Sylvain - Monsieur DELARUE Laurent

**CLOTURE DU FOYER LOGEMENT « LES JOURS HEUREUX », BUDGET ANNEXE DU CCAS –
MODIFICATION DU RESULTAT 2025 DU CCAS SUITE A REPRISE FINALE DES RESULTATS
D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DU FOYER**

Suite à la clôture du Foyer logement « Les jours heureux » et comme le Compte de gestion 2025 de dissolution du budget annexe du Foyer logement « Les jours heureux » le fait apparaître, le résultat déficitaire de fonctionnement 2024 de -73 233.37€ et le report des déficits de fonctionnement cumulés antérieurs de -42 604.21€ ont été soldés par le report des excédents cumulés de 115 837.58€.

Le solde représentant un résultat excédentaire de fonctionnement de **642.72€** est reporté en recettes de fonctionnement dans la comptabilité du CCAS.

Le résultat 2025 du CCAS est donc modifié par la reprise finale des résultats d'investissement et de fonctionnement du Foyer, soit :

+112 680.47€ au 001 en recettes d'investissement,

+642.72€ au 002 en recettes de fonctionnement.

L'Assemblée délibérante statuant sur l'ensemble des opérations :

- Constate, déclare que le compte de gestion 2025 de dissolution du Foyer logement dressé par le Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Accepte de modifier le résultat 2025 du CCAS par la reprise finale des résultats d'investissement et de fonctionnement du Foyer en intégrant les montants ci-dessous au CCAS, soit :
 - o +112 680.47€ au 001 en recettes d'investissement,
 - o +642.72€ au 002 en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré

ip | Maryline LUCAS
Présidente du CCAS de
Guesnain
9 déc. 2025

Maryline LUCAS



Le Président du CCAS GUESNAIN
certifie que l'acte ci-joint a été réceptionné
par le Secrétaire de la Mairie
....., publié en assemblée
....., est exécutoire.
Le Président,